



DEC POLE CONCOURS

Réf N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/131

Affaire suivie par : Pascale AMBLARD

Tél : 04 76 74 75 68

Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRÊTÉ

N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/131 du 15 mai 2024

portant ouverture de la session et du registre d'inscriptions à l'examen visant à l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) - session 2025

- Vu le décret n°85-88 du 22-01-1985 ;
- vu l'arrêté du 20 juillet 2015 publié au JO du 22 juillet 2015 ;
- vu la circulaire N° 2015-110 publiée au bulletin officiel n°30 du 21 juillet 2015 ;
- vu la circulaire rectorale n°2024-189/DECPOLECONCOURS/VB du 14 mai 2024 relative à l'organisation du CAFFA pour la session 2025 ;

Article 1 : Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique destinée aux enseignants du second degré sera ouverte dans l'académie de Grenoble pour la session 2025.

Le registre d'inscription est ouvert **du mercredi 22 mai 2024 au mercredi 19 juin 2024**.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site académique (www1.ac-grenoble.fr) dans la rubrique « Concours de recrutement / concours enseignants / certifications et examens professionnels / CAFFA session 2024-2025 » et sera transmis au rectorat de Grenoble, au plus tard le mercredi 19 juin 2024, à l'adresse : dec.concours@ac-grenoble.fr

Article 2 : Les rapports d'activité seront envoyés uniquement en format numérique à l'adresse mail dec.concours@ac-grenoble.fr, en format pdf, au plus tard le jeudi 14 novembre 2024 minuit. L'épreuve d'admissibilité se déroulera début décembre 2024.

Article 3 : Les candidats bénéficiant d'une admissibilité à l'examen devront faire connaître leur choix quant à la première épreuve d'admission qu'ils subiront à la session 2025. Ils pourront télécharger l'imprimé leur permettant d'effectuer ce choix sur le site de l'académie (www1.ac-grenoble.fr) dans la rubrique « Concours de recrutement / concours enseignants / certifications et examens professionnels / CAFFA session 2024-2025 ». Cet imprimé sera envoyé au rectorat, au plus tard le mercredi 19 juin 2024, à l'adresse : dec.concours@ac-grenoble.fr

Les mémoires seront adressés au rectorat uniquement en format numérique, à l'adresse dec.concours@ac-grenoble.fr, en format pdf, au plus tard le jeudi 27 février 2025 minuit. Les épreuves d'admission se dérouleront entre janvier et mars 2025.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la rectrice et par délégation,
Signé le 16/05/2024 par Mme Céline Hagopian,
Secrétaire générale adjointe
Conforme à l'original, disponible sur demande**